

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"Liewen zu Lëtzebuerg"

Document PSELL N° 70

Décembre 1994

LES LUXEMBOURGEOISES MOINS ACTIVES QUE LEURS HOMOLOGUES EUROPEENNES

Blandine Lejealle

**CEPS/Instead
Walferdange
Grand-Duché de Luxembourg**

Document produit par le

CEPS/Instead

***CENTRE D'ÉTUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETÉ
ET DE POLITIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES***

***B.P. 65
L-7201 Walferdange
Tél. (352) 33 32 33 - 1
Fax. 33 27 05***

Président: Gaston Schaber

Document PSELL n°70
ISBN 2 - 87987 - 033 - X

LES LUXEMBOURGEOISES MOINS ACTIVES QUE LEURS HOMOLOGUES EUROPEENNES

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I DES STRUCTURES FAMILIALES EN EVOLUTION.....	6
I. 1 DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES SEULES.....	6
I. 2 MOINS DE COUPLES A « DEUX ACTIFS » QU'AILLEURS	7
II ACTIVITE FEMININE ET VIE FAMILIALE.....	9
II. 1 QUI SONT LES PLUS ACTIVES ?	9
II. 2 LA CHARGE DES ENFANTS ET L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE LA MERE.....	10
II. 3 MOINS SOUVENT ACTIVES MAIS PLUS D'HEURES PAR SEMAINE.....	12
II. 4 LA CHARGE DES ENFANTS ET LA REDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL.....	15
II. 5 L'ACTIVITE DU CONJOINT ET LA REDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL	16
II. 6 MOINS PAYEES QUE LES HOMMES	17
 ANNEXE 1 Sources des données par pays	 20
ANNEXE 2 Quelques définitions	21

LES LUXEMBOURGEOISES MOINS ACTIVES QUE LEURS HOMOLOGUES EUROPEENNES

ETUDE COMPARATIVE DE LA STRUCTURE DES MENAGES ET DE L'ACTIVITE FEMININE
AU LUXEMBOURG ET DANS SIX AUTRES PAYS EUROPEENS

(SUEDE, PAYS-BAS, BELGIQUE, ALLEMAGNE DE L'OUEST, ALLEMAGNE DE L'EST, DANEMARK ET GRANDE-BRETAGNE)

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler mais ce n'est pas une première car le taux d'activité¹ féminine ne fait que rejoindre son niveau enregistré au début du siècle. Et ce phénomène n'est pas exclusif au Luxembourg. De tels rattrapages se sont produits dans d'autres pays européens. La nouveauté réside surtout dans la continuité des carrières. Il y a de moins en moins d'interruptions de carrière professionnelles : interruptions liées aux mariages, aux maternités, à l'éducation des enfants, aux mutations du conjoint... Aujourd'hui, les femmes sont de plus en plus nombreuses à effectuer les mêmes itinéraires professionnels que leurs conjoints. Mais cette montée de la présence des femmes dans les milieux professionnels ne s'est pas faite sans une transformation parallèle des structures familiales. Cause ou conséquence ? Est-ce la montée du célibat, du divorce, des familles monoparentales, la baisse de la fécondité, ou la combinaison de ces facteurs qui ont permis, ou renforcé dans certains cas, l'activité féminine ? Ou bien, est-ce le travail rémunérateur de la femme en tant que facteur d'autonomie qui lui a permis de se libérer d'une tutelle financière trop forte ?

Cette étude repose sur l'analyse comparative de panels² de sept pays européens (Luxembourg, Suède, Pays-Bas, Belgique, Allemagne de l'Ouest, Allemagne de l'Est, Danemark et Grande-Bretagne). La première partie de l'étude porte sur les modèles dominants de structure familiale. Et la seconde partie est axée plus précisément sur l'activité professionnelle féminine et sur certaines conditions de travail.

¹ Taux d'activité = (Population active de 18 à 64 ans / Population totale de 18 à 64 ans) * 100
avec Population active = actifs ayant un emploi et chômeurs.

² c.f. annexe 1.

I. DES STRUCTURES FAMILIALES EN EVOLUTION

I.1 DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES SEULES

Le modèle de la famille nucléaire du type père-mère-enfant(s) est encore dominant au Luxembourg. Ce sont toujours les couples où seul l'homme travaille qui sont majoritaires mais nettement moins qu'en 1985. Avec la montée de l'activité féminine, la tendance est aux couples à deux actifs (**c.f. tableau 1**). Les couples où seule la femme est active sont largement minoritaires : moins de 3% de l'ensemble des couples de 18 à 64 ans³ en 1991. Cependant, ce type de ménage connaît une forte augmentation: deux tiers de plus en 1991 qu'en 1985.

Tableau 1
Répartition des ménages luxembourgeois âgés de 18 à 64 ans en 1985 et 1991

<i>Structure familiale</i>	<i>1985</i>	<i>1991</i>	<i>Variation entre 1985 et 1991 (en %)</i>
Couples avec deux actifs	23,9	26,4	+ 3,5
Couples dont seul l'homme est actif	44,1	36,0	- 23,4
Couples dont seule la femme est active	1,5	2,8	+ 68,2
Couples avec deux inactifs	9,4	11,9	+ 19,4
Personnes seules actives	13,0	17,2	+ 24,3
Personnes seules inactives	8,1	5,7	- 34,5
Ensemble	100,0	100,0	- 6,2

Source : PSELL 1985 et 1991 / CEPS Instead

On dénombre de plus en plus de ménages composés d'une seule personne. Et ceci malgré la crise du logement qui contraint les jeunes adultes en âge de décohabiter, à rester au domicile parental. En 1985, seulement un ménage⁴ sur cinq de 18 à 64 ans était composé d'une seule personne, en 1991, ces personnes seules représentaient un ménage sur quatre. Cette évolution est uniquement due à l'augmentation des personnes seules actives car la part des personnes seules inactives a diminué. Les caractéristiques des ménages composés d'une seule personne ont nettement évolué puisqu'il ne s'agit plus seulement de personnes âgées, veuves, inactives mais de plus en plus de personnes jeunes et actives: les trois quarts des personnes de 18 à 64 ans vivant seules sont actives. Ceci concerne particulièrement les femmes puisqu'elles représentent 60% de ces personnes seules.

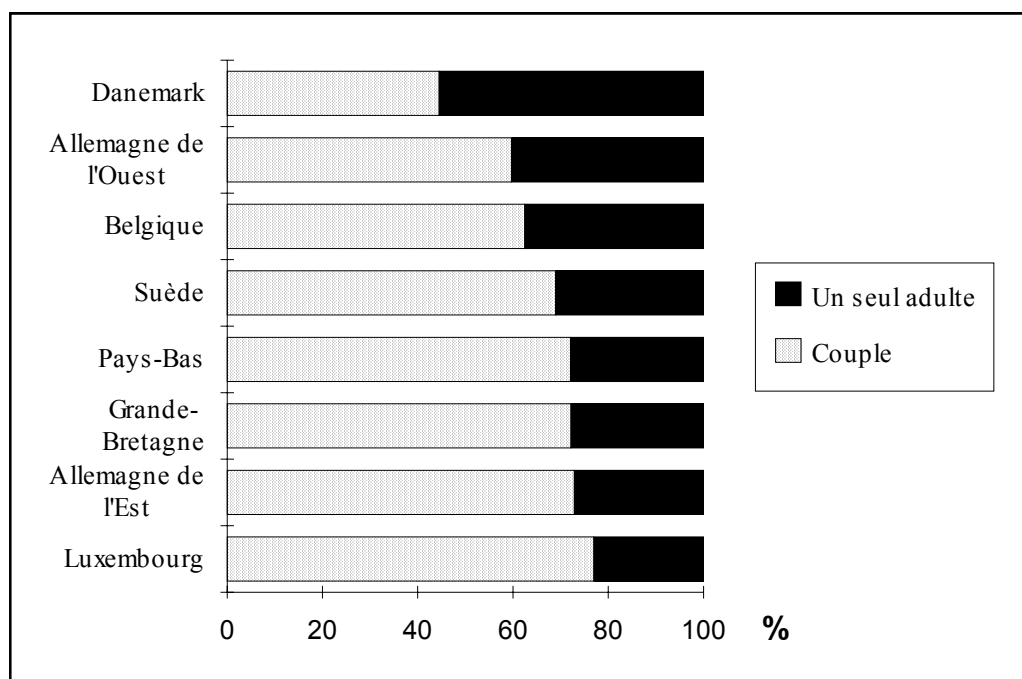
D'un pays à l'autre, les structures familiales divergent comme si des comportements spécifiques apparaissaient aux limites des frontières. En fait, la composition des familles a suivi des

³ Attention : Ne sont pris en compte que les ménages dont la personne de référence et/ou le conjoint sont âgés de 18 à 64 ans. Sont exclus les ménages composés de plusieurs familles ou de plusieurs personnes sans lien familial entre eux.

⁴ On appelle ménage, l'ensemble des cohabitants d'un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. Il peut-être composé d'une seule personne, d'une ou plusieurs familles.

évolutions différentes sous la pression d'événements nationaux qu'il s'agisse de législations favorables à tel ou tel type de ménage, de législations sur la fiscalité ou de mesures encourageant le travail des femmes mais aussi d'autres faits spécifiques à chaque pays comme un phénomène de mode ou une normalisation de certaines pratiques. Ainsi, au **Luxembourg**, les ménages d'une seule personne sont encore peu répandus comparativement au **Danemark** où plus de la moitié des ménages de 18 à 64 ans sont formés de personnes seules, avec ou sans enfants (c.f. **graphique 1**).

Graphique 1
Répartition des ménages âgés de 18 à 64 ans⁽¹⁾ dans différents pays d'Europe, en 1991



Source : c.f. annexe 1

(1) Avec ou sans enfant(s)

I. 2 MOINS DE COUPLES A « DEUX ACTIFS » QU'AILLEURS

L'importance du nombre de femmes sans activité professionnelle au Luxembourg explique peut-être cet engouement plus prononcé pour la vie en couple; il est aussi possible de retourner la proposition et de dire que le fait d'être en couple permet à celles qui le désirent de ne pas travailler. Le modèle classique du ménage avec la mère de famille au foyer reste largement dominant. Dans les autres pays examinés, les couples à deux actifs sont devenus majoritaires. Et particulièrement en Suède où près de 60% des ménages de 18 à 64 ans ont à leur tête un couple d'actifs.

Autre particularité du Luxembourg: on y trouve plus qu'ailleurs des couples où les deux membres sont inactifs. C'est en partie dû au fait que de nombreuses personnes en âge d'activité professionnelle, mais proches de la retraite, anticipent assez souvent leur mise en

pension⁵, et au fait que leurs épouses n'ont souvent jamais travaillé ou ont déjà interrompu leur activité professionnelle. Il y a, en effet, beaucoup de couples de retraités entre 60 et 65 ans.

Les nouvelles formes de cohabitation, l'augmentation des unions instables et du nombre de personnes vivant seules vont de pair avec la hausse de l'activité féminine. S'il y a augmentation de l'activité féminine dans tous les pays, elle ne revêt pas les mêmes aspects. Ainsi, chaque pays dégage des comportements relativement homogènes et distincts des pays voisins. Certains pays ont l'habitude de voir presque autant de femmes que d'hommes sur le marché du travail, d'autres plus traditionnels ont relativement peu de femmes en activité, les unes travaillent peu d'heures, les autres beaucoup plus, plus ou moins payées, etc...

⁵ L'âge officiel de la pension au Luxembourg est de 65 ans.

II. ACTIVITE FEMININE ET VIE FAMILIALE

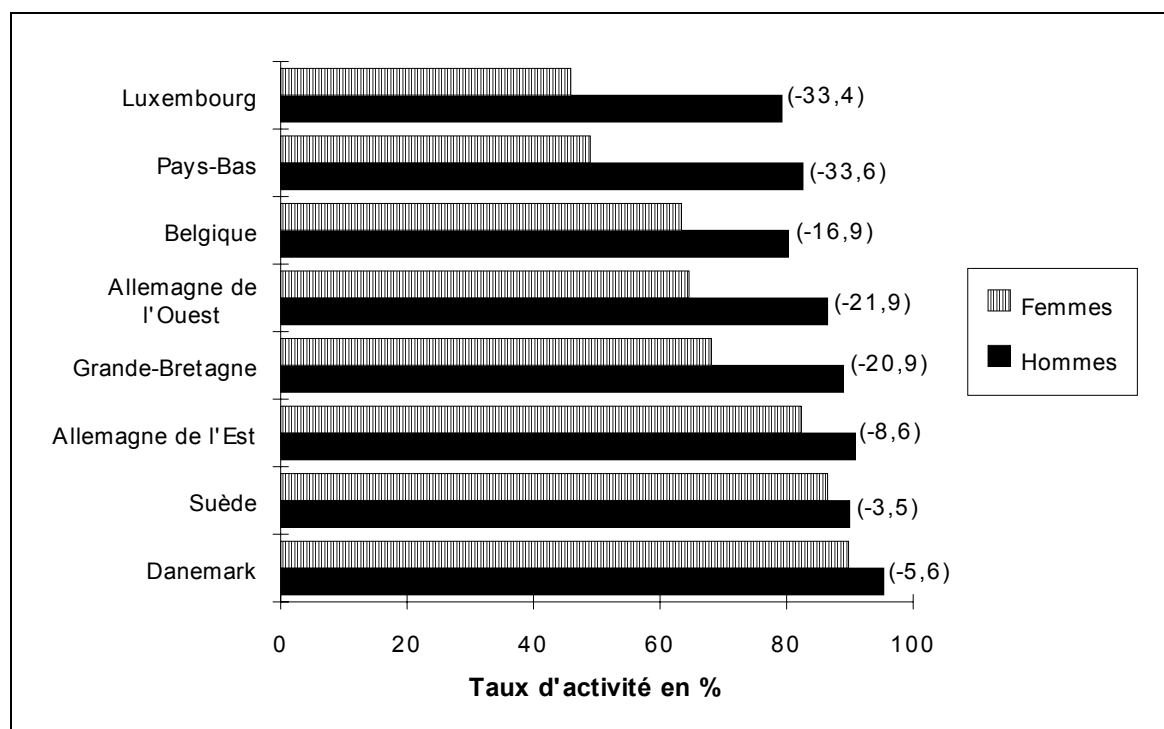
Qui sont les plus actives, sous quelles contraintes (enfants, conjoint) et dans quelles conditions (nombre d'heures de travail, rémunération)? Cette seconde partie tente de répondre à ces questions.

II.1 QUI SONT LES PLUS ACTIVES ?

Globalement, les **Danoises** et les **Suédoises** sont les plus actives: plus de 85% des femmes de 18 à 64 ans ont un emploi ou en recherchant un. La disparité d'activité entre ces sept pays est nettement plus élevée pour les femmes que pour les hommes. En effet, le différentiel d'activité entre les Danoises (les plus actives) et les Luxembourgeoises (les moins actives) est de 44 points contre 16 points pour les hommes de ces deux pays.

Mais en fait, les pays où les femmes sont le plus souvent actives sont aussi les pays où les hommes sont le plus souvent actifs. Ainsi, ce sont les Danois et les Danoises les plus actifs et les Luxembourgeois et les Luxembourgeoises les moins actifs. Le différentiel d'activité hommes / femmes est particulièrement faible en Suède et au Danemark: les femmes ont quasiment le même taux d'activité que leurs homologues masculins. Il n'en est pas de même au Luxembourg et aux Pays-Bas où un écart de plus de 33 points les sépare. Les **Luxembourgeoises** sont parmi les moins actives avec les **Hollandaises** (c.f. graphique 2).

Graphique 2
Taux d'activité des hommes et des femmes âgés de 18 à 64 ans
dans différents pays européens, en 1991



Source : c.f. annexe 1

Les chiffres entre parenthèses représentent l'écart (en points) de taux d'activité entre hommes et femmes.

Un des principaux facteurs limitant l'activité féminine au Luxembourg est la charge des enfants. Quel est donc son impact sur les autres pays d'Europe examinés dans cette étude?

II. 2 LA CHARGE DES ENFANTS ET L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE LA MERE

La présence d'enfant(s) à charge⁶ joue sur l'activité féminine: au Luxembourg, lorsqu'un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans sont présents dans le ménage, la part des couples à deux actifs baisse au profit des couples où seul l'homme travaille (c.f. **tableau 2**). La femme est, en effet, la première à interrompre sa carrière professionnelle pour élever ses enfants.

Tableau 2

Part des couples à deux actifs âgés de 20 à 55 ans dans l'ensemble des couples selon la présence d'enfants dans différents pays européens, en 1991

<i>Part des couples à deux actifs parmi...</i>	<i>...l'ensemble des couples</i>	<i>...les couples avec enfant(s) de 16 ans ou moins</i>	<i>...les couples avec enfant(s) de 5 ans ou moins</i>
Suède	86,4	86,5	nd
Pays-Bas	45,1	46,3	34,4
Belgique	64,5	65,4	65,8
Allemagne de l'Ouest	60,6	55,5	50,1
Allemagne de l'Est	75,1	77,9	73,0
Danemark	91,6	92,5	91,0
<i>Luxembourg</i>	<i>42,5</i>	<i>39,4</i>	<i>41,5</i>
Grande-Bretagne	60,2	61,7	48,1

Source : c.f. annexe 1

nd : non disponible

Mais l'effet n'est pas aussi net dans tous les pays. Au contraire, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne de l'Est, au Danemark et en Grande-Bretagne, la part des couples à deux actifs dans l'ensemble des ménages augmente avec la présence d'enfants de moins de 16 ans. Si cet effet paraît discordant dans la mesure où il traduit le fait que lorsqu'il y a des enfants de moins de 16 ans, les femmes sont plus actives, cet effet est plus cohérent lorsque des enfants de moins de 6 ans sont présents. En effet, partout dans les pays examinés, la part des couples à deux actifs diminue et la part des couples où seul l'homme est actif augmente.

⁶ Ici un enfant à charge est un enfant de 16 ans ou moins.

Il n'y a qu'en **Belgique** et au **Danemark** où l'effet de la charge des enfants sur l'activité féminine est nul quel que soit l'âge de ceux-ci. Dans ces deux pays, le système de garde d'enfants mieux développé qu'ailleurs permet sans doute aux femmes qui le désirent de ne pas interrompre leur activité professionnelle. En Belgique, la garde des enfants est souvent assurée par les membres de la famille. Grâce à ce réseau d'aide familial, les mères de famille sont plus libres de choisir ou non de poursuivre leur activité professionnelle sachant que le coût de garde est moindre et la culpabilité de laisser ses propres enfants à autrui atténuée. Mais il n'y a pas que ce réseau parallèle de solidarités familiales qui facilite le travail féminin, les services publics de garde d'enfants sont aussi bien développés. Comme au Danemark, les jeunes enfants sont gardés très tôt dans des services d'accueil financés par l'Etat.

Il semble donc que la présence d'enfants de moins de 16 ans n'ait pas, comme on pourrait le penser, d'incidence nettement négative sur l'activité féminine. C'est ce que confirme le pourcentage de femmes ayant effectivement un emploi en fonction de la présence d'enfants (**c.f. tableau 3**). Seule la **Grande-Bretagne** dénote un taux d'activité féminine plus faible pour les femmes ayant un ou plusieurs enfant(s) à charge. Dans les autres pays, l'effet est nul ou nettement positif (Belgique, Allemagne de l'Est, Danemark).

Tableau 3
Pourcentage de femmes âgées de 18 à 64 ans ayant effectivement un emploi dans différents pays européens, en 1991

<i>Pays</i>	<i>Ensemble des femmes</i>	<i>Femmes avec enfant(s) de 16 ans ou moins</i>
Suède	85,3	88,4
Pays-Bas	45,3	45,6
Belgique	54,0	63,1
Allemagne de l'Ouest	61,7	60,0
Allemagne de l'Est	69,1	81,5
Danemark	81,7	88,2
<i>Luxembourg</i>	<i>45,5</i>	<i>44,9</i>
Grande-Bretagne	64,4	58,6

Source : c.f. annexe 1

Si, globalement, le fait d'avoir des enfants à charge ne fait pas baisser le pourcentage de femmes ayant un emploi, il faut cependant noter que ces femmes avec enfant(s) sont relativement jeunes et donc plus actives que l'ensemble des femmes rassemblant des femmes plus âgées qui ont déjà interrompu leur activité ou n'ont jamais travaillé. Ainsi, lorsque l'on compare les taux d'activité avec un nombre croissant d'enfants, on constate bien une baisse de l'activité féminine. Au Luxembourg, à partir de deux enfants à charge (quel que soit leur âge), plus le nombre d'enfants est élevé, plus le taux d'activité des femmes est

faible. Et ce n'est pas du tout le cas des pères de famille: leur taux d'activité est d'autant plus élevé que le nombre d'enfant est important (**c.f. tableau 4**).

Tableau 4
Taux d'activité des hommes et des femmes de 18 à 64 ans selon le nombre et l'âge des enfants au Luxembourg, en 1991

<i>Nombre d'enfants</i>	1	2	3	4
<i>Taux d'activité</i>				
Femmes avec enfant(s) de 16 ans ou moins	45,0	45,2	43,9	38,7
Hommes avec enfant(s) de 16 ans ou moins	96,0	96,1	99,6	ns
Femmes avec enfant(s) de 5 ans ou moins	48,0	43,9	ns	ns
Hommes avec enfant(s) de 5 ans ou moins	94,8	98,9	ns	ns

Source : PSELL 1991 / CEPS Instead

ns : non significatif

Au-delà de l'indication globale que fournit le taux d'activité, d'autres divergences apparaissent en matière de conditions de travail. Combien d'heures de travail effectuent ces femmes dans leur activité professionnelle et quelles sont les différences de rémunération avec les hommes?

II. 3 MOINS SOUVENT ACTIVES MAIS PLUS D'HEURES PAR SEMAINE

Si certaines femmes en Europe sont près de deux fois plus actives que d'autres, elles n'exercent cependant pas le même type d'activité et n'effectuent pas le même nombre d'heures que d'autres européennes moins souvent actives. Ainsi les Danoises qui sont parmi les plus actives, travaillent en moyenne nettement moins d'heures par semaine que les Luxembourgeoises qui sont parmi les moins actives (**c.f. tableau 5**). Les Danoises, plus nombreuses à travailler, effectuent, individuellement, moins d'heures par semaine.

En analysant de plus près la distribution des heures de travail, différents modèles de travail au féminin se dégagent. Ces profils permettent de distinguer deux principaux groupes.

Tableau 5
Durée hebdomadaire moyenne du temps de travail ⁽¹⁾ des hommes et des femmes âgées de 18 à 64 ans dans différents pays européens, en 1991

<i>Pays</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ecart (en heures) Hommes / Femmes</i>
Suède	41,8	34,4	- 7,4
Pays-Bas	39,8	22,7	- 17,1
Belgique	44,1	34,4	- 9,7
Allemagne de l'Ouest	41,4	30,7	- 10,7
Allemagne de l'Est	42,5	36,1	- 6,4
Danemark (2)	26,4	26,0	- 1,5
Luxembourg	43,4	35,5	- 7,9
Grande-Bretagne	43,0	30,2	- 12,8

Source : c.f. annexe 1

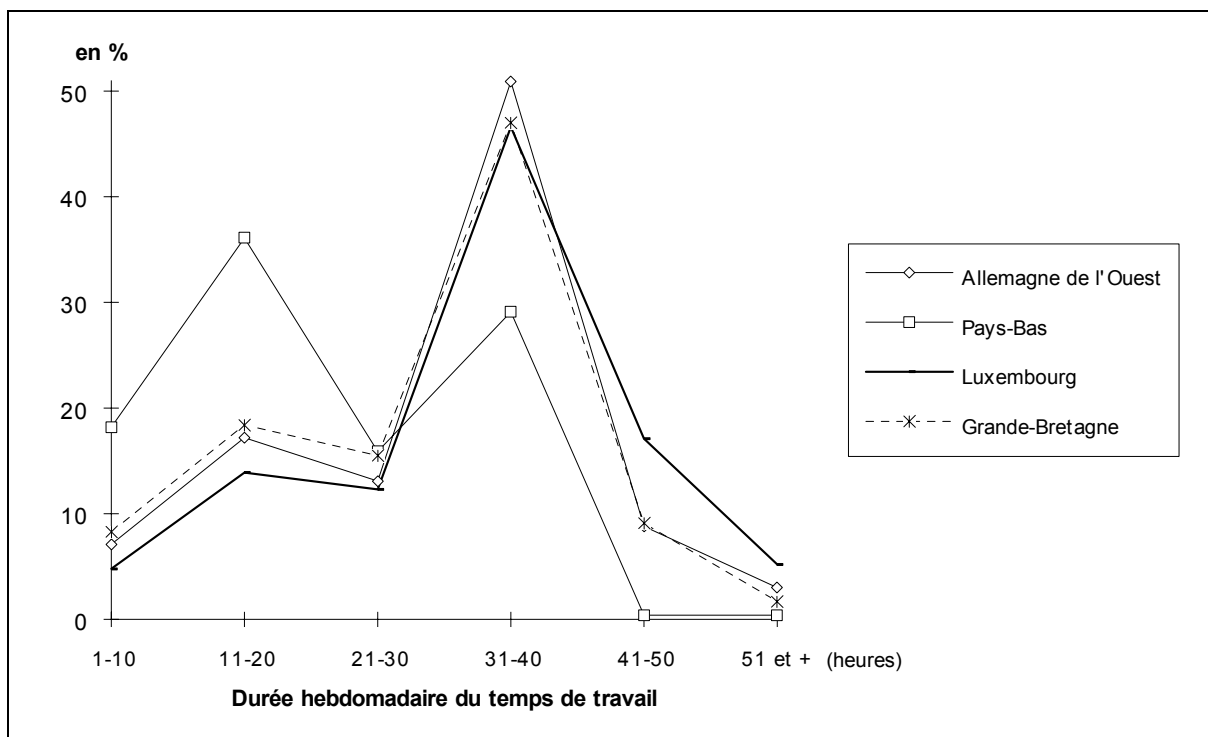
- (1) Il s'agit des heures de travail hebdomadaire et des heures supplémentaires.
- (2) Pour le Danemark, les heures d'un éventuel second emploi sont incluses en plus des heures de travail hebdomadaire et des heures supplémentaires.

Un **premier groupe** rassemble l'Allemagne de l'Ouest, le Luxembourg, la Grande-Bretagne et de façon moins nette les Pays-Bas (**c.f. graphique 3**). Pour ces pays, on observe un modèle à deux pics: un pic entre 11 et 20 heures et un second plus important entre 31 et 40 heures. Le modèle dominant est donc le travail à temps plein et dans une mesure non négligeable le mi-temps (environ 20 heures). Les **Pays-Bas** ont une position un peu différente dans la mesure où il y a plus de femmes travaillant entre 11 et 20 heures que de femmes travaillant entre 31 et 40 heures. Elles sont 55% à travailler moins de 20 heures par semaine. Non seulement elles travaillent moins d'heures mais elles sont aussi moins souvent actives que les femmes des autres pays examinés (excepté le Luxembourg). Pour le Luxembourg, la distribution des heures de travail est un peu plus étalée sur la droite, cela signifie que les Luxembourgeoises sont plus souvent que les autres parmi les dernières à quitter leur lieu de travail: plus de 22% d'entre elles travaillent plus de 41 heures par semaine.

Un **second groupe** constitué de la Suède, de l'Allemagne de l'Est et du Danemark, fournit un modèle à un seul pic où la majorité des individus travaille environ 40 heures (**c.f. graphique 4**). C'est en Allemagne de l'Est que les heures sont le plus concentrées dans cette tranche horaire : 63% des femmes de 18 à 64 ans travaillent entre 31 et 40 heures. En Suède et au Danemark, les distributions des heures de travail sont plutôt étalées vers la gauche, les femmes de ces pays exercent donc aussi des emplois à temps partiel.

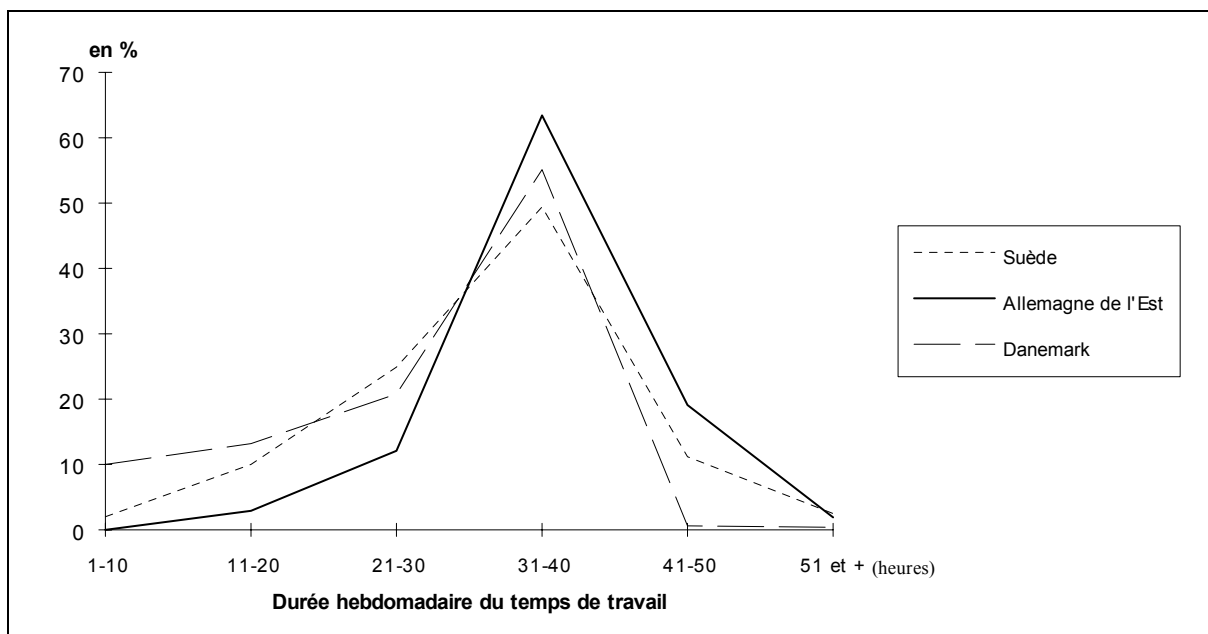
Les Danois exercent tout comme leurs homologues féminines des emplois de courte durée (26 heures et demie par semaine).

Graphique 3
Durée hebdomadaire du temps de travail pour les femmes âgées de 18 à 64 ans en 1991
en Allemagne de l'Ouest, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Grande-Bretagne



Source : c.f. annexe 1

Graphique 4
Durée hebdomadaire du temps de travail pour les femmes âgées de 18 à 64 ans en 1991 en Suède, en Allemagne de l'Est et au Danemark



Source : c.f. annexe 1

Le temps partiel féminin semble donc plus développé, à la fois dans des pays où les femmes sont fréquemment actives (Danemark) et dans des pays où elles sont moins nombreuses à travailler (Pays-Bas).

Si l'effet discriminant de la charge des enfants sur le taux d'activité féminine n'est plus très net, l'est-il encore sur le nombre d'heures de travail effectuées? Y a-t-il un glissement de cet effet, qui autrefois affectait le fait même de travailler, vers le nombre d'heures, c'est-à-dire est-ce que, aujourd'hui, la présence des enfants n'a pas pour effet de réduire le nombre d'heures de travail de la mère au lieu de lui faire cesser son activité comme c'était traditionnellement le cas?

II. 4 LA CHARGE DES ENFANTS ET LA REDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL

Quel que soit le pays, pour une femme, le fait d'avoir des enfants de moins de 16 ans ou d'avoir un conjoint semble entraîner une baisse de la durée du temps de travail professionnel. C'est en fait les femmes jeunes, sans enfant(s) à charge et sans conjoint, qui ont les horaires hebdomadaires les plus importants. En effet, les disparités s'accroissent lorsqu'il y a des enfants à charge: les femmes choisissent plus souvent de réduire leur activité plutôt que de l'interrompre définitivement (**c.f. tableau 6**). Ainsi au Luxembourg, 40% des femmes de 18 à 64 ans avec un ou plusieurs enfant(s) à charge travaillent moins de 20 heures par semaine alors que sur l'ensemble des femmes actives, elles sont moins de la moitié.

Tableau 6
Durée hebdomadaire moyenne du temps de travail au Luxembourg, en 1991

<i>Moyenne des heures de travail</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ecart (en heures) Hommes / Femmes</i>
Ensemble des 18-64 ans	43,4	35,5	- 7,9
Ensemble des 20-55 ans en couple	43,5	32,7	- 10,8
Ens.18-64 ans avec 1 (ou +) enfant(s) à charge	43,2	30,0	- 13,2

Source : PSELL 1991 / CEPS Instead

Pour les hommes, l'effet est complètement inversé: la présence d'enfants à charge ne fait qu'augmenter leur temps de présence dans leur activité professionnelle. Ils s'efforcent peut-être de compenser la perte financière occasionnée par la réduction d'activité de leur conjointe ou bien sont-ils, déjà avant la venue des enfants, des hommes très actifs qui ne peuvent participer aux tâches ménagères et familiales et dont les conjointes sont obligées de cesser leur activité professionnelle pour assumer toutes ces tâches?

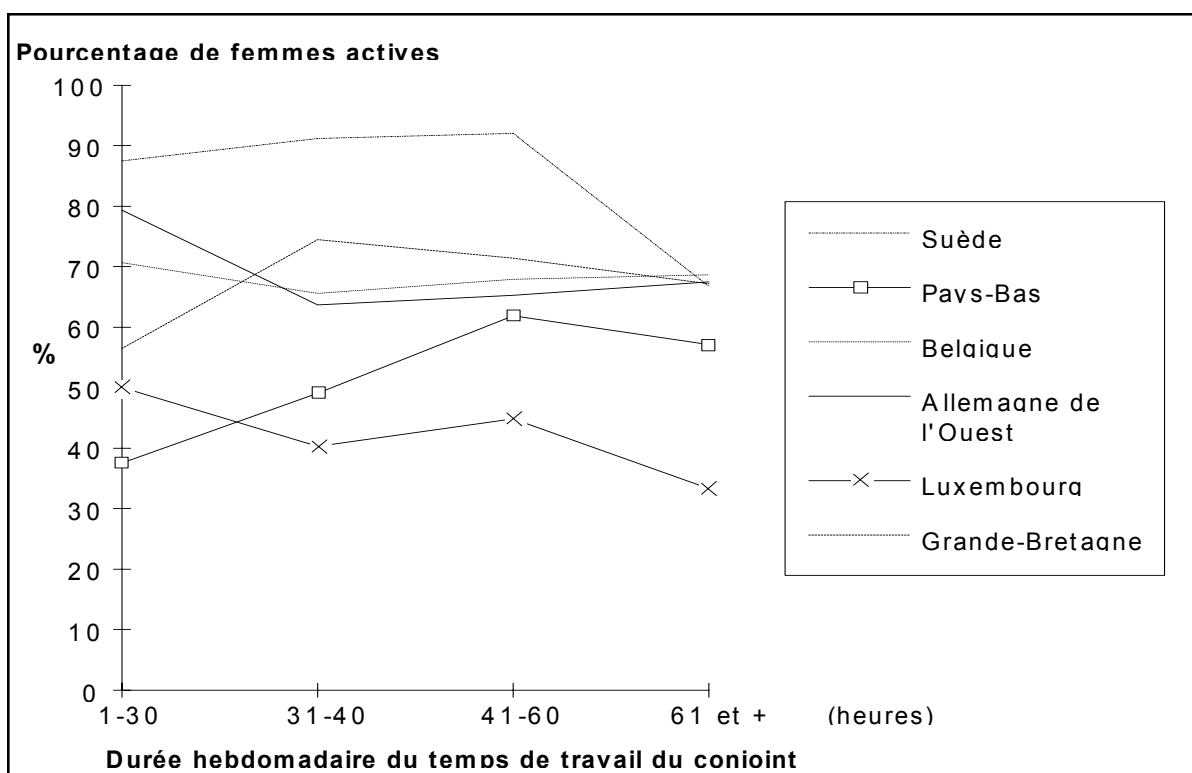
Outre l'influence des enfants, la présence d'un conjoint a-t-elle également un effet sur le nombre d'heures de travail hebdomadaire prestées?

II. 5 L'ACTIVITE DU CONJOINT ET LA REDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL

Comparativement aux hommes, les femmes, quel que soit le pays, travaillent moins d'heures. Et cet écart est plus important lorsqu'elles ont un conjoint. Au Luxembourg, les femmes vivant en couple travaillent 11 heures de moins que les hommes alors que cet écart n'est que de 8 heures pour l'ensemble des femmes. Toujours au Luxembourg, environ un couple d'actifs sur deux est constitué d'un homme qui travaille plus d'heures que sa conjointe et dans seulement 7% des couples la femme travaille plus que son compagnon.

Mais elles sont d'autant plus actives que leurs conjoints travaillent peu d'heures dans leur activité professionnelle. Ainsi lorsqu'elles ont des conjoints travaillant à temps partiel (moins de 30 heures par semaine), huit femmes sur dix exercent une activité et elles ne sont plus que quatre sur dix lorsque leur conjoint travaille plus de 30 heures.

Graphique 5
Pourcentage de femmes actives de 20 à 55 ans en fonction de la durée hebdomadaire du temps de travail du conjoint dans différents pays d'Europe, en 1991



Source : c.f. annexe 1

Au Luxembourg et en Allemagne de l'Ouest, il semble que plus l'homme effectue d'heures de travail, moins sa conjointe exerce une activité professionnelle. C'est surtout lorsque le conjoint travaille plus de 61 heures que la cassure est nette. En raison de son activité professionnelle très prenante, le conjoint ne peut peut-être pas participer aux tâches ménagères et la femme est obligée d'assumer seule toutes ces tâches, l'empêchant ainsi

d'envisager une activité extérieure. Le schéma le plus net est sans doute pour le Luxembourg où la relation est presque linéairement décroissante (**c.f. graphique 5**). Aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en Suède, la relation est dans un premier temps croissante: jusqu'à 60 heures, plus la durée hebdomadaire du temps de travail du conjoint augmente, plus la femme est active. Mais au-delà des 60 heures, la cassure existe également comme si les femmes compensaient l'absence du conjoint par leur non-activité professionnelle et leur présence constante au foyer.

II. 6 MOINS PAYEES QUE LES HOMMES

Si elles travaillent moins d'heures que leurs conjoints, les femmes perçoivent aussi des revenus moins élevés. Mais la différence de rémunération n'est pas uniquement due à la différence horaire. Ainsi, les hommes au Luxembourg perçoivent en moyenne un revenu du travail⁷ supérieur de 35% à celui des femmes. Les différences s'accroissent lorsque l'on réduit l'analyse aux partenaires d'un même couple: 60% de plus pour les hommes ! Et lorsqu'ils ont des enfants, l'écart s'amplifie encore puisque 85% des hommes perçoivent un revenu du travail supérieur à leur conjointe. Toujours au Luxembourg, le revenu du travail féminin ne représente en fait qu'un tiers des gains professionnels du couple et moins encore lorsqu'il s'agit de couples avec enfant(s).

Mais de telles disparités se retrouvent dans d'autres pays européens (**c.f. tableau 7**). Les gains professionnels féminins sont toujours inférieurs à ceux de leurs conjoints mais dans des proportions différentes. C'est aux Pays-Bas que la disparité est la plus forte: le revenu du travail féminin ne représente qu'un quart des gains professionnels du couple. Et pour tous les pays étudiés ici, les disparités s'accroissent lorsqu'il y a des enfants à charge.

⁷ Il s'agit de l'ensemble des revenus du travail, taxes déduites, qu'il s'agisse de salaire, de Bénéfice Industriel ou Commercial (BIC), de Bénéfice Non Commercial (BNC) ou de Bénéfice d'Exploitation Agricole (BEA).

Tableau 7
**Comparaison des revenus du travail hebdomadaire ⁽¹⁾ de couples d'actifs
 âgés entre 20 et 55 ans dans différents pays d'Europe, en 1991**

Note de lecture : 80,8% des couples luxembourgeois de 20 à 55 ans sont composés d'un homme dont les revenus du travail sont plus élevés que ceux de sa conjointe; 10,8% perçoivent des revenus équivalents et dans 8,3% de ces couples, les femmes ont des revenus plus élevés que leurs conjoints.

Pays	Revenus H > F	Revenus H = F	Revenus H < F
Ensemble des couples			
Suède ⁽²⁾	82,5	2,6	14,9
Allemagne de l'Ouest	84,0	8,4	7,6
Allemagne de l'Est	70,3	9,5	20,2
Danemark	42,5	14,1	43,4
<i>Luxembourg</i>	<i>80,8</i>	<i>10,8</i>	<i>8,3</i>
Grande-Bretagne	81,9	10,1	8,0
Couples avec enfant(s) à charge			
Suède ⁽²⁾	82,8	2,3	14,9
Allemagne de l'Ouest	90,0	6,3	3,7
Allemagne de l'Est	73,8	9,4	16,8
Danemark	43,0	14,1	42,8
<i>Luxembourg</i>	<i>84,5</i>	<i>7,5</i>	<i>8,0</i>
Grande-Bretagne	87,5	6,4	6,0

Source : c.f. annexe 1

(1) Il s'agit des revenus du travail **après** taxes.

(2) Pour la Suède, il s'agit des revenus du travail **avant** les taxes.

Il semble qu'au Danemark et en Allemagne de l'Est, les différences ne soient pas aussi marquées: 43% des Danoises et 20% des Allemandes de l'Est gagnent plus que leurs conjoints, contre seulement 8% des Luxembourgeoises !

Les Luxembourgeoises semblent adopter une position particulière dans l'ensemble des pays européens. Elles vivent plus souvent avec un conjoint (et souvent il s'agit d'un mari); elles travaillent moins fréquemment mais lorsqu'elles travaillent, elles effectuent un nombre d'heures relativement élevé; elles exercent d'autant moins une activité professionnelle que leur conjoint effectue plus d'heures de travail; et elles sont nettement moins rémunérées pour leur activité professionnelle. Quelles peuvent en être les raisons?

Partout, une des motivations de l'activité féminine est l'apport financier de cette activité professionnelle. Ainsi, au Luxembourg, les femmes ayant interrompu leur activité en

1991, avaient pour l'ensemble du ménage en 1990, des revenus du travail plus élevés que celles qui n'ont pas cessé leur activité. Et, inversement, les femmes qui ont débuté une activité professionnelle en 1991, faisaient partie d'un couple dont le revenu professionnel global était plus faible que celui des couples dont les femmes sont restées inactives. Il semble donc que l'activité de la femme soit motivée, en partie, par le complément financier qu'elles peuvent apporter au budget du ménage. Mais au Luxembourg, ce critère budgétaire est atténué dans la mesure où le niveau des salaires des Luxembourgeois est tel que les femmes vivant en couple qui travaillent habituellement pour des raisons financières sont plus libres de ne pas exercer d'activité professionnelle. Aussi le pays, par son passé récent dans la sidérurgie, avait des métiers traditionnellement masculins qui, en outre, étaient relativement bien rémunérés et n'encourageaient guère le travail féminin. Les traces du passé marquent encore les esprits d'aujourd'hui, même si le comportement des jeunes Luxembourgeoises en matière d'activité s'éloigne de plus en plus de celui de leur mères.

ANNEXE 1 : SOURCES DES DONNEES PAR PAYS

Pays	Nom du panel	Institut	Nombre de vagues avant 1991
Pays-Bas	OSA Labour Supply Panel	University of Amsterdam	4 vagues
Belgique	Panel Study of Belgium Households	Universitaire Instelling Antwerpen	2 vagues
Allemagne de l'Ouest et de l'Est	SOcio-Economic Panel (SOEP)	Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (DIW)	Ouest : 10 vagues Est : 4 vagues
Danemark	Danish Longitudinal Data Base	Aarhus School of Business	3 vagues
Luxembourg	Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg (PSELL)	CEPS / Instead	7 vagues
Grande-Bretagne	British Household Panel Study	ESRC Research Centre on Micro Social Change	1 vague
Suède	Swedish Panel Study (HUS)		

ANNEXE 2 : QUELQUES DEFINITIONS

Dans cette étude, lorsque l'analyse porte sur des individus vivant en couple et/ou avec des enfants, seuls les ménages dont la personne de référence et/ou le conjoint sont âgés de 18 à 64 ans (parfois 20-55 ans) sont pris en compte. Sont exclus les ménages composés de plusieurs familles ou de plusieurs personnes sans lien familial entre eux. Lorsque l'analyse porte sur des caractéristiques individuelles, tous les individus sont pris en compte.

* **Taux d'activité** =

(Population active de 18 à 64 ans/Population totale de 18 à 64 ans) * 100

Avec Population active = actifs ayant un emploi et chômeurs

* **Ménage** : On appelle ménage, l'ensemble des cohabitants d'un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. Il peut être composé d'une seule personne, d'une ou plusieurs familles.

* **Enfant à charge** : Il s'agit d'un enfant âgé de 16 ans ou moins.

* **Durée hebdomadaire du temps de travail** : Il s'agit des heures de travail hebdomadaire et des heures supplémentaires.

* **Revenus du travail** : Il s'agit de l'ensemble des revenus du travail après taxes, qu'il s'agisse de salaire, de Bénéfice Industriel ou Commercial (BIC), de Bénéfice Non Commercial (BNC) ou de Bénéfice d'Exploitation Agricole (BEA).

Liste des publications du panel socio-économique des ménages *"Liewen zu Lëtzebuerg"*

- **Méthodologie générale et répertoire des variables** - Année d'enquête: 1985 (Première vague). Document PSELL n°1. P. DICKES, P. HAUSMAN, A. KERGER -1987.
- **L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg**. Document PSELL n° 2. F.COURTOIS, P.HAUSMAN (1987).
- **Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg - Année 1985-1987**. Série *"Niveau de vie "* 1. Document PSELL n°3 P. HAUSMAN (1987).
- **Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats en 1985**. Série *"Niveau de vie "* 2. Document PSELL n°4. P. HAUSMAN (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective: théorie et application dans la première vague du panel socio-économique Luxembourgeois - 1985**. Document PSELL n°5, P. DICKES (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois : année d'enquête 1985** (première vague). Document PSELL n°6 P. DICKES (1987).
- **Pratique de l'échelonnement multidimensionnel**. Document PSELL n°7 P. DICKES, J. TOURNOIS (1989).
- **Pauvreté et conditions d'existence: théories, modèles et mesures**. Document PSELL n°8. P.DICKES (1989).
- **Logistique & documentation - Principes d'organisation de la documentation dans le panel**. Document PSELL n°9. J. TOURNOIS (1988).
- **Documentation transversale des variables 1985: première vague**. Document PSELL n°10. J.TOURNOIS (1988).
- **Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987**. Document PSELL n°11. A. WAGNER (1989).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1986-** (deuxième vague). Document PSELL n°12. A.KERGER, R. DE WEVER (1988).
- **Activité féminine, isolement et prestations familiales: un premier parallèle Luxembourg- Lorraine**. Annexes. Document PSELL n° 13. J.C.RAY, B.JEANDIDIER, S.CARVOYEUR (1990).
- **Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Lëtzebuerg" - Bilan des deux premières vagues**. Document PSELL n°14. P.HAUSMAN (1990).
- **Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987) pour construire une échelle de pauvreté**. Document PSELL n°15. P.DICKES (1988).
- **La collecte des données en 1986 - Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrage**. Document PSELL n°16. A.KERGER (1989).
- **Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels. (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten)**. Document PSELL n°17. G.SCHMAUS (1990) - (version anglaise: 17a).
- **MNDr, partition valuée selon la méthode de Roubens et Libert**. Document PSELL n°18. B.GAILLY (1989).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986**. Document PSELL n°19. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Les modes de garde des jeunes enfants**. Document PSELL n° 20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN (1990).
- **Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation**. Document PSELL n°21. P.HAUSMAN (1990).
- **Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg: leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité**. Document PSELL n° 22. P.HAUSMAN, G.SCHABER (1991).
- **Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi - Années de références: 1985, 1986 et 1987**. Document PSELL n° 23 P.HAUSMAN, B.GAILLY (1990).
- **La constitution des fichiers de référence, nécessaire à l'étude du phénomène d'attrition**. Document PSELL n°24. R.DE WEVER (1990).

- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1987.** Document PSELL n°25. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues d'enquêtes: 1985/1986/1987.** Document PSELL n°26. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois.** Document PSELL n°27. P.HAUSMAN (1990).
- **"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel Luxembourgeois.** Document PSELL n°28. J.J.WESTER, avec la collaboration de A.AUBRUN (1990).
- **Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrage.** Document PSELL n°29. A.KERGER (1990).
- **La production des données: Vague 1988-1990.** Document PSELL n° 30. A.KERGER (1990).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1987- Troisième vague.** Document PSELL n°31. R.DE WEVER, A.KERGER (1991).
- **Les ménages de retraités et les ménages d'actifs - Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses.** Série "*Niveau de vie* " 3. Document PSELL n° 34. P.HAUSMAN, A.AUBRUN, A.KERGER (1991).
- **Situation der Arbeitslosen in Luxemburg.** Document PSELL n° 35. G.SCHMAUS(1991).
- **La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL 36. A.WAGNER (1990).
- **La distribution des revenus entre ménages en 1986 - Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique.** Document PSELL n° 38. B.DELVAUX (1991).
- **Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté.** Document PSELL n°39. P.HAUSMAN (1990).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988.** Document PSELL n°40. B.GAILLY (1991).
- **Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale.** Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi. Document PSELL n° 42. J.C.BROWN, A.WAGNER avec la collaboration de: P. HAUSMAN, A.KERGER, G.MENARD (1991).
- **La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public.** Document PSELL n° 43. A.WAGNER (1992).
- **L'endettement des ménages au Luxembourg 1985 -1989.** Série "*Mode de vie*" - 1. Document PSELL n°45. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Démographie-Famille I.** Document PSELL n°46. P.HAUSMAN avec la collaboration de M. Langers (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Revenus-Conditions de vie II.** Document PSELL n°47. P.HAUSMAN, J.VECERNIK avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989.** Document PSELL n°48. B.GAILLY (1992).
- **Luxembourg, 1985 à 1989, une vague d'endettement.** Série "*Mode de vie*" - 2. Document PSELL n°49. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1993).
- **Les Effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne.Contribution au programme "Convergence en matière de Protection Sociale"** (Commission C.E., DG V). Document PSELL n°50. P.HAUSMAN (1993) .
- **Situation démographique de l'Europe des Douze - EUR12.** Document PSELL n°51. P.HAUSMAN (1993).
- **Les phénomènes associés au vieillissement de la population.** Document PSELL N°52. P.HAUSMAN (1993).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1990.** Document PSELL n°53. B.GAILLY (1993).
- **Insérer des nouveaux membres dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations.** Document PSELL n°54. B.GAILLY (CEPS/Insteat) avec la collaboration de P.LAVALLÉE (Statistics-Canada) (1993). (Version anglaise disponible).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1991.** Tome II. Document PSELL n°55. B.GAILLY (1993).
- **Evolution générale du revenu des ménages: 1978-1990.** Série "*Niveau de vie*" 4. Document PSELL n°56. P.HAUSMAN (1994).

- **1985-1990. Endettement et risques de surendettement.** Série "Mode de vie" - 3. Document PSELL n°57. B.GAILLY (1994).
- **L'intégration sociale des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL n°58. G.SCHABER, P.BOUSCH (1993).
- **Insérer un échantillon complémentaire dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations.** (2e partie). Document PSELL n°59. B.GAILLY, P.LAVALLÉE (1994).
- **Revenus et endettement.** Série "Mode de vie" - 4. Document PSELL n°60. B.GAILLY (1994).
- **Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages: une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas du Luxembourg et de la Lorraine.** Document PSELL n°61. B.JEANDIDIER & N.POUSSING (1994).
- **Budget temps des femmes: l'opinion des femmes.** Document PSELL n°62. A.AUBRUN (1994).
- **Dispositif des pondérations des individus et des ménages de 1985 à 1992.** Document PSELL n°63. B.GAILLY (1994).
- **1985-1991. L'endettement au Luxembourg. Diffusion et concentration.** Série "Mode de vie" - 5. Document PSELL n°64. B.GAILLY (1994).
- **La variance des estimateurs d'un panel ménage. La méthode des groupes aléatoires appliquée au panel luxembourgeois.** Document PSELL n°65. M.RIEBSCHLÄGER. (1994).
- **Etude comparative de l'efficacité de la protection sociale.** Document PSELL n°66. P.HAUSMAN (1994). (Version anglaise disponible).
- **Les politiques économiques et sociales et les personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes - Novembre 1992). Document PSELL n°67. G.SCHABER, P.BOUSCH.
- **La mise en oeuvre des politiques sociales et économiques en faveur des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes et l'Observatoire Européen portant sur le vieillissement démographique et les personnes âgées). Document PSELL n°68. G.SCHABER, P.BOUSCH.
- **Actives, mais à quel prix?** Document PSELL n°69. B.LEJEALLE (1994).

(décembre 1994)

